

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI  
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE PRÊT N°2100150043497 ET DU  
PROTOCOLE D'ACCORD DE DON N° 2100155042270  
SIGNES LE 27 FEVRIER 2023 A OUAGADOUGOU  
ENTRE  
LE BURKINA FASO  
ET  
LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
(BAD)  
POUR  
LE FINANCEMENT DU PROJET DE  
DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE  
VALEURS MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE  
RESILIENCE (PIMSAR).**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le secteur agricole constitue l'un des piliers fondamentaux de l'économie du Burkina Faso. Son poids, très important dans le tissu socio-économique, est à la base de multiples enjeux sociétaux (emploi, revenu, sécurité alimentaire). En effet, il contribue pour 30,1% au PIB (PS-PASP, 2018) et plus de 80% de la population active tire l'essentiel de son revenu dudit secteur. C'est pourquoi, il est placé parmi les priorités de développement du Burkina Faso.

Les productions de céréales (mil, sorgho, maïs etc.), de rentes (coton notamment) et de légumineuses (niébé, soja, arachide) sont majoritairement pluviales, caractérisées par de faibles rendements et sont et susceptibles aux changements climatiques.

La production de maïs et de soja lors de la campagne 2018/2019 se situe respectivement à 1 700 127 tonnes et 31 314 tonnes contre 1 555 061 tonnes et 22 148 tonnes par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

En matière d'élevage, les principales espèces élevées sont les bovins, les petits ruminants, le porc, les asins, les camelins et la volaille (poule, pintade, dindon, etc.).

La production de poisson enregistre ces dernières années de fortes progressions avec une production domestique qui est passée de 20 000 tonnes en 2015 à 28 500 tonnes en 2019. La contribution de l'aquaculture a été de 488 tonnes en 2019 (MRAH, 2019).

Les principales difficultés du sous-secteur production végétale sont sa vulnérabilité liée aux changements climatiques, à la dégradation des sols, au faible taux d'utilisation de semences certifiées (30%), au faible niveau de technicité des producteurs et à la faible capacité de transformation des produits. Par ailleurs, l'insuffisance de financements adaptés peut être relevée comme un problème d'ordre général le secteur.

Le sous-secteur des productions animales demeure confronté à des contraintes dont les principales sont : la faible disponibilité des aliments, la persistance de certaines maladies, la faible performance des races locales et la faible maîtrise des techniques de production entraînant une faible productivité et compétitivité de l'élevage au Burkina Faso. Pour le poisson, le sous-secteur est confronté entre autres à la surexploitation des ressources, à la dégradation de leurs habitats ainsi que la perturbation de la chaîne alimentaire des poissons, le faible développement des aménagements pour le développement de l'aquaculture, et le faible niveau d'investissement privé en matière de productions aquacoles.

Au regard de la situation, le gouvernement du Burkina Faso a entrepris avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) la formulation et la mise en œuvre du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR).

Une mission d'évaluation a été réalisée du 16 au 25 juillet 2022. Au terme cette mission de négociations techniques, l'accord de financement signé devra être ratifié pour obtenir les instruments juridiques qui permettront à la BAD de prononcer la mise en vigueur du projet.

## **II. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET**

### **1. OBJECTIFS DU PROJET**

L'objectif global du PIMSAR est de contribuer au développement intégré et inclusif des chaînes de valeur maïs, soja, volaille et poisson pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience au changement climatique.

De façon spécifique, il s'agira de : (i) augmenter durablement la production et la productivité agricole (maïs et soja) ; (ii) assurer la transformation des produits agricoles (maïs et soja) en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine ; (iii) assurer l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des différents maillons des chaînes de valeur particulièrement en faveur des femmes et (iv) améliorer de la résilience des femmes et des hommes pour faire face aux chocs climatiques ainsi qu'aux situations de vulnérabilité.

Ce projet interviendra dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-ouest et du Centre. Ces régions représentent le grenier historique du Burkina Faso. (Indiquer la durée de mise en œuvre du projet)

### **2. LES RESULTATS ATTENDUS**

Les principaux résultats attendus sont :

- ✓ les systèmes agricoles climato-intelligents sont adoptés par les bénéficiaires, à cet effet, les cibles attendues à l'achèvement du projet sont de :
  - 2 785 producteurs/trices (1393/1392) pour le maïs, 1 393 pour le soja, 5 650 pour la volaille et 220 pour le poisson ;
  - 5000(2500/2500) fermes et exploitations sont dotées de système d'énergie solaire ou de biogaz (H/F) ;
  - 500 (300/200) fermes et exploitations dotées d'installations de production de biogaz (H/F).
- ✓ la production et la disponibilité d'aliments de qualité pour les animaux sont facilitées. A ce titre il est attendue la construction ou la réhabilitation de :
  - 03 unités de production d'aliment de bétail ;
  - 15 unités de commercialisation d'aliments de bétail construites ou réhabilitées ;
  - 5000 fermes avicole et piscicole utilisant des aliments de qualité.
- ✓ les infrastructures post production, de transformation et de distribution des productions végétales et animales sont mises en place :
  - 20 infrastructures de stockage pour le maïs et le soja ;
  - 100 infrastructures de transformation du poisson avec équipements solaires ;

- 01 infrastructure de vente de poisson tenant compte des besoins des femmes ;
- 03 marchés de distribution de la volaille tenant compte des besoins des femmes.
- ✓ le renforcement de capacité et structuration des acteurs des chaînes de valeur promue :
  - 135 coopératives d'utilisateurs de matériels agricoles (dont celles des femmes);
  - 26 comités de gestion d'infrastructures avec au moins 30% de représentativité féminine ;
  - 52 sociétés coopératives (dont celles des femmes) dont 15 pour le maïs, 15 pour le soja, 15 pour la volaille et 7 pour le poisson.
- ✓ le capital productif des femmes et hommes vulnérables reconstitué :
  - 7 500 (3500/4000) Personnes Déplacées Internes (PDI) (H/F) dans les chaînes de valeur ciblées ;
  - 60 (30/30) entreprises de jeunes (H/F).
- ✓ les capacités des ménages à la prise en compte de la nutrition renforcée :
  - 660 (330/330) transformateurs(trices) sur la qualité sanitaire des produits et des aliments et au genre (H/F) ;
  - 1230 (615/615) personnes impliquées dans la transformation et dans les PME formées à la nutrition (H/F) ;
  - 2000 mères ayant des enfants de (0 à 5ans) bénéficiant de formation sur la diversification alimentaire, la qualité sanitaire des produits et des aliments par centre de santé.
- ✓ les capacités institutionnelles du MARAH sont renforcées :
  - 1 système d'e-vulgarisation sensible au genre et au climat et la formation de ;
  - 620 (310/310) cadres et agents des services techniques (H/F).

### **3. COMPOSANTES DU PROJET**

Dans sa mise en œuvre, le PIMSAR adoptera une approche chaînes de valeur intégrées qui permet d'adresser à la fois les problématiques liées à la production et à la productivité (par l'amélioration de l'alimentation des animaux, de la santé animale et de la génétique), à la transformation et à l'accès des produits aux marchés ainsi qu'à la participation effective des femmes dans les chaînes de valeur sélectionnées pour améliorer la productivité du secteur afin d'optimiser sa contribution au développement inclusif du pays. L'inclusion financière sera promue à travers le système de warrantage qui consiste à une vente différée des produits permettant ainsi aux producteurs de bénéficier des hausses des prix. Ce mécanisme contribuera à assoir la durabilité du projet.

La mise en œuvre du PIMSAR s'étalera sur cinq (05) ans (2023 à 2027). Il est structuré autour de trois (03) composantes qui sont : composante A « Augmentation de la

productivité et de la production agricole et animale » ; composante B « Développement des chaînes de valeur » et composante C : « Coordination et Gestion de projet ».

### **Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale**

La mise en œuvre de la composante permettra d'améliorer la disponibilité en quantité et en qualité du maïs et du soja en vue d'améliorer l'accessibilité des aliments pour la volaille et le poisson. Elle sera réalisée à travers cinq (05) sous-composantes que sont : (i) appui aux filières maïs et soja ; (ii) appui aux filières volaille et poisson ; (iii) appui à la reconstitution du capital productif des populations vulnérables et à la gestion des risques agricoles ; (iv) renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques et (v) appui à la nutrition.

#### ✓ **Sous-composante A.1: Appui aux filières maïs et soja**

Cette sous composante permet d'augmenter la production de maïs et de soja à travers la mise en œuvre des principales actions suivantes : (i) promotion des variétés hybrides de maïs et des variétés de soja ; (ii) promotion de l'agroécologie et (iii) mise à disposition des intrants et équipements agricoles et réalisation de modèles d'exploitation agricole.

#### ✓ **Sous-composante A.2: Appui aux filières volaille et poisson**

L'objectif de la sous-composante est d'augmenter la production avicole et piscicole en vue de répondre aux besoins en volailles et en poissons. L'atteinte de cet objectif passe par les actions suivantes : (i) appui à la production et au dispositif de distribution des aliments pour volailles et poissons ; (ii) amélioration du plateau technique du laboratoire de bromatologie du MARAH et de l'INERA ; (iii) appui à la mise en place d'une centrale d'achat des médicaments vétérinaires CAMVET ; (iv) appui à la production d'alevins de bonne qualité et (v) appui à la prévention et à la gestion des pathologies de la volaille et du poisson.

#### ✓ **Sous-composante A.3: Appui à la reconstitution du capital productif des populations vulnérables et à la gestion des risques agricoles**

Cette composante vise à améliorer la résilience de l'État et des populations cibles envers les risques climatiques, particulièrement les risques de sécheresse et à fournir des appuis aux populations vulnérables dans les zones du projet, notamment les femmes et les jeunes. Elle comprend les actions suivantes : (i) appui aux personnes déplacées internes (PDI) et leurs hôtes ; (ii) former et sensibilisation de masse sur l'assurance agricole et la gestion des risques dans la production du maïs, soja et autres cultures ; (iii) financer de la prime d'assurance indiciaire pour les agriculteurs de la zone du projet ; (iv) financer de la prime annuelle d'assurance souveraine ; (v) payer de la prime macroassurance dans le cadre de ARC et (vi) réaliser les études d'impact de la sécheresse, et autres risques sur les filières avicoles et piscicoles afin d'orienter les activités de réponse de l'Etat en cas de sécheresse.

✓ **Sous-composante A.4 : Renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques**

Cette sous-composante vise à améliorer la résilience des populations cibles face aux risques climatiques, particulièrement les risques de sécheresse. Elle comprend les actions suivantes : (i) assurer l'appui aux enquêtes de sécurité alimentaire et (ii) assurer l'appui institutionnel sur le financement des risques.

✓ **Sous-composante A.5 : Appui à la nutrition**

Cette sous-composante a pour but de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des cantines scolaires et des acteurs de la transformation afin de contribuer à l'amélioration l'accessibilité des farines infantiles de qualité. Sa mise en œuvre se fera à travers deux (02) actions : (i) amélioration de la nutrition dans les cantines scolaires et (ii) appui à la fabrication de farine infantile fortifiée à base de maïs, soja, poisson.

**Composante B : Développement des chaînes de valeur**

L'objectif de la composante B est de développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante comporte trois sous composantes : (i) renforcement des capacités ; (ii) appui aux activités post production, de transformation et de distribution et (iii) appui à la structuration des filières maïs, soja, volailles et poissons.

✓ **Sous composante B.1 : renforcement des capacités**

Cette sous composante vise à renforcer les capacités des acteurs des filières maïs, soja, volaille et poisson sur les itinéraires de production, de transformation et de distribution des produits. Cette sous composante contribuera à la réduction des pertes post récoltes, au maintien des bonnes conditions d'hygiènes et de qualité des produits. Il s'agira de mettre un accent particulier sur les jeunes et les femmes. La sous composante B1 se décline en trois (3) actions : (i) renforcement des capacités des acteurs des filières maïs et soja, (ii) renforcement de capacités des acteurs de la filière volaille et (iii) renforcement de capacités des acteurs de la filière poisson.

✓ **Sous composante B.2 : Appui aux activités de post production, transformation et de distribution**

L'objectif de cette sous composante est de contribuer à l'amélioration des actions de post-production, de transformation et de distribution des produits des filières maïs, soja, volaille et poisson. La sous composante B2 comporte sept (7) actions : (i) réalisation d'infrastructure de soutien à la production, (ii) réalisation d'infrastructure de soutien à la transformation, (iii) appui aux aviculteurs pour l'installation et l'équipement des poulaillers, (iv) appui aux activités de contrôle sanitaire et d'hygiène, (v) appui à la mise en place d'infrastructures et équipements aquacoles, (vi) appui à la mise en place d'infrastructure et d'équipements pour la transformation, la conservation et la

distribution pour le poisson, (vii) appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour la transformation, la conservation et la distribution pour la volaille.

✓ **Sous composante B.3 : appui à la structuration des filières maïs, soja, volailles et poissons**

Cette sous-composante permettra une meilleure organisation des acteurs des filières maïs, soja, poisson et volaille. Les actions dans cette sous composante porteront essentiellement sur (i) le soutien au développement et à la création d'entreprises coopératives viables, (ii) renforcement des capacités des coopératives des filières volaille et poisson (iii) renforcement des capacités des coopératives des filières maïs et soja, (iv) la structuration en organisations professionnelles, interprofessionnelles, en coopératives, ou en fédérations des entités agricoles et d'élevage productives déjà en place et (v) appui à l'entreprenariat des jeunes dans les filières cibles du projet.

**Composante C : Coordination et gestion de projet**

En plus des aspects de gestion, de coordination et suivi et évaluation du projet, cette composante soutiendra le dispositif d'appui-conseils du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles ainsi que celui des Ressources Animales et Halieutiques. Cette composante porte sur les activités de coordination, de gestion administrative, comptable et financière, d'acquisition des biens, de travaux et services et de mise en place d'un plan de communication.

Elle est subdivisée en deux sous composantes :

✓ **Sous-composante C.1 : Coordination de projet.**

Cette sous composante regroupera toutes les activités liées à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet.

✓ **Sous-composante C.2 : Appui institutionnel.**

Il s'agira de (i) fournir un appui au dispositif d'appui-conseils des deux ministères cités, particulièrement via un (ii) appui à l'adoption et à l'utilisation de l'e-vulgarisation (appui conseil à distance) par les agents d'appui-conseil.

### **III. COÛT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT**

#### **3.1. Coût et financement du Projet**

Le coût global du PIMSAR est de 34,9 millions UC soit trente-quatre milliards neuf cent quatre-vingt millions cinq cent soixante-quatre mille (31 986 684 000) francs CFA. Le financement est assuré par l'Etat Burkinabè pour 2,3 millions UC (2 689 524 000 F CFA), les bénéficiaires pour 4,6 millions UC (5 395 800 000 F CFA) et la Banque africaine de développement (BAD) pour 28 millions UC (soit 23 901 360 000 F CFA) à travers un don de 18, 24 millions UC (soit 15 570 028 800 FCFA) et un prêt de 9,76 millions (soit 8 331 331 200 FCFA).

#### **3.2. Caractéristiques du financement**

Dans le cadre de ce cofinancement, les conditions relatives à la mise en œuvre du présent financement (prêt) de la Banque ouest africaine de développement se

présentent comme suit :

Désignation	Prêt FAD	Don FAD
Montant	8,3 milliards de FCFA	15,5 milliards de FCFA
Taux d'intérêt	: 2,86% l'an	
Commission d'engagement	: 0,5% l'an sur le solde non décaissé	
Commission de service	: 0,75%	
Durée du prêt	40 ans	
Différé d'amortissement	05 ans	
Date de clôture	31 janvier 2028	31 janvier 2028

#### IV. LES INDICATEURS DE RENTABILITE ECONOMIQUE ET FINANCIERES

L'analyse de la rentabilité financière et économique révèle que par rapport à la situation de référence, le projet va contribuer à doubler les rendements des cultures de maïs (hausse de rendement de 100%) et de Soja (hausse de rendement de 108%). La productivité de l'élevage de poissons connaîtra une nette amélioration par l'adoption des techniques innovantes de production. En effet, l'application des systèmes RAS (Recirculating Aquaculture System) et aquaponie permet une hausse de la productivité de poissons de près de 67% dans l'élevage de silure et le tilapia. L'application du système Bioflocs permettra d'atteindre des hausses de productivité de près de 56% tandis qu'une meilleure application du système semi-intensif garantirait des hausses de productivité dans l'élevage de silure et tilapia d'environ 38%. Les productivités des filières avicoles connaîtront des augmentations de 33% et 50% respectives pour la production de poulet et de la pintade.

Ces augmentations de la productivité des filières agro-sylvo-pastorales ont des répercussions sur les revenus des producteurs. On note une augmentation des revenus moyen des producteurs des chaînes de valeur maïs et soja de près de 115%. Dans les chaînes de valeur piscicole, ces augmentations des revenus sont respectivement de 97% pour les producteurs de silure et 123% pour les producteurs de tilapia. Les éleveurs de poulet connaîtront une hausse de revenus de 57% et de la pintade d'environ 58%. Ces résultats confirment que l'objectif du projet en termes d'amélioration des conditions de vie des populations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle sera sans doute atteint vu les augmentations significatives des niveaux de production et les revenus totaux des ménages bénéficiaires.

Le taux de rentabilité interne (TRI) du projet à prix financier sans subvention est estimé à 40,5%. Un appui du projet sous forme de subvention pour l'acquisition et la mise à disposition d'intrants agricoles, d'aliments de volaille et de poisson sur deux ans, et l'acquisition et la mise en place des unités de stockage et de transformation, permettra d'améliorer ce taux de rentabilité financier (46,5% avec subvention). À prix économique, le taux de rentabilité interne est de 34,2%. La valeur actuelle nette

(V.A.N.) s'élève à 107,975 milliards de FCFA à 0% d'intérêt et 25,074 milliards de FCFA à 12% d'intérêt.

## **V. PRESENTATION DU PROJET DE LOI**

Le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043497 et du protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD) pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience, comprend deux (02) articles ci-après :

**Le 1<sup>er</sup> article autorise la ratification de l'accord de prêt n°2100150043497 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou ;**

**Le 2<sup>ème</sup> article indique que la présente loi sera exécutée come loi de l'Etat.**

## **VI. CONCLUSION**

La question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso reste toujours préoccupante, et les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations rurales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle méritent d'être soutenus et encouragés.

Le présent Accord de prêt s'inscrit parfaitement dans la politique agricole du Gouvernement, déclinée dans le Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), qui met au centre des préoccupations nationales l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'Accord de prêt, le PIMSAR est techniquement réalisable et économiquement viable.

La ratification de l'accord de financement permettra à notre pays de d'adresser à la fois les problématiques liées à la production et à la productivité (par l'amélioration de l'alimentation des animaux, de la santé animale et de la génétique), à la transformation et à l'accès des produits aux marchés ainsi qu'à la participation effective des femmes dans les chaînes de valeur sélectionnées pour améliorer la productivité du secteur afin d'optimiser sa contribution au développement inclusif du pays.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la  
Prospective**

**Aboubakar NACANABO**

*Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances*

